

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission 03-août-2015

Date de révision 22-févr.-2019

Version 2

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit

Nom du produit Niobium: -200 mesh Powder, Fines & Dust (flammable)

SAC031

ONU/n° d'identification

Synonymes Poudres, fines et poussières de niobium (Product #503)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fabrication de produits en alliage

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ATI, 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA 15222 USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-703-741-5970

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Matières solides inflammables Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Mentions de danger

Matières solides inflammables



Aspect Poudre État physique Solide Odeur Inodore

Conseils de prudence - Prévention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

Date de révision 22-févr.-2019

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

S'il peut y avoir des nuages de poussières, utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

Conseils de prudence - Intervention

En cas d'incendie: Utiliser du sel (NaCl) ou poudre sèche pour l'extinction de la classe D

2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

-

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes Poudres, fines et poussières de niobium, (Product #503).

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique
Niobium	231-113-5	7440-03-1	>99

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas d'inhalation de quantités excessives de fumée, d'émanations ou de particules

pendant la transformation, transporter la victime extérieure et consulter un professionnel de

santé qualifié.

Contact cutané Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Contact oculaire Traiter les éventuelles particules entrant en contact avec les yeux pendant la transformation

comme tout autre corps étranger.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Isoler les grands feux et laisser brûler. Étouffer les petits feux de sel (NaCl) ou de la classe D poudre sèche extincteur.

Movens d'extinction appropriés

Ne pas projeter d'eau sur le métal en combustion, risque d'explosion. Ce caractère explosif est dû à l'hydrogène et à la vapeur générés par la réaction de l'eau avec la matière en combustion

Date de révision 22-févr.-2019

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chaleur intense. Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT : les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

Produits de combustion dangereux

Sans objet.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Suivre l'Emergency Response Guidebook (Guide d'intervention d'urgence) n° 170.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Balayer ou pelleter le matériau dans des récipients secs en utilisant des outils

anti-étincelles. Éviter de créer de la poussière incontrôlée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT : les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Pour un stockage de longue durée, conserver dans des futs en acier scellés sous gaz argon.

Date de révision 22-févr.-2019

Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Niobium	-	-	-	-	-
7440-03-1					
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Niobium	-	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³
7440-03-1					TWA: 0.5 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Niobium	STEL 10 mg/m ³	-	-	-	-
7440-03-1	STEL 1 mg/m ³				
	TWA: 5 mg/m ³				
	TWA: 0.5 mg/m ³				

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune DNEL n'est disponible pour ce produit

Concentration prévisible sans effet Aucune PNEC n'est disponible pour ce produit. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Éviter la génération de particules non contrôlées.

Équipement de protection

individuelle

En cas de présence potentielle de particules atmosphériques, une protection oculaire Protection des yeux/du visage

appropriée est recommandée. Par exemple, lunettes de protection ajustées, lunettes de sécurité à doublure en mousse ou tout autre équipement de protection protégeant les yeux

des particules.

Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire

Des vêtements résistants au feu / ignifuges / retardateurs peuvent être appropriés lors du

travail à chaud avec le produit.

En cas de génération de particules/émanations/gaz et de dépassement des limites

d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de

concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Poudre Odeur Inodore métallique gris ou argent Couleur Seuil olfactif Sans objet

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Sans objet

Point de fusion/point de congélation 2470 °C / 4480 °F

Point / intervalle d'ébullition

Point d'éclair -

Taux d'évaporation-Sans objetInflammabilité (solide, gaz)-Inflammable

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur - Sans objet
Densité de vapeur - Sans objet

Densité 8.57 Hydrosolubilité Insoluble

Solubilité(s)

Coefficient de partage-Sans objetTempérature d'auto-inflammabilité-Sans objetTempérature de décomposition-Sans objetViscosité cinématique-Sans objetViscosité dynamique-Sans objet

Propriétés explosivesSans objetPropriétés comburantesSans objet

9.2. Autres informations

Point de ramollissement - Masse molaire -

Teneur en COV (%) Sans objet
Densité -

Masse volumique apparente 260 lb/ft3

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Formation de poussières et accumulation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans objet.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

InhalationProduit non classé.Contact oculaireProduit non classé.Contact cutanéProduit non classé.IngestionProduit non classé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Niobium	> 10,000 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Produit non classé.

Corrosion/irritation cutanée Produit non classé.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Produit non classé.

Sensibilisation Produit non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Produit non classé.

Cancérogénicité Produit non classé.

Toxicité pour la reproduction Produit non classé.

STOT - exposition unique Produit non classé.

STOT - exposition répétée Produit non classé.

Danger par aspiration Produit non classé.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour sa toxicité pour le milieu aquatique

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Niobium	-	-	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

>

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

R	я	•	_

14.1 ONU/n° d'identification 3089

14.2 Nom d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a. (Niobium)

14.3 Classe de danger 4.1 **14.4 Groupe d'emballage**

14.5 Polluant marin Sans objet

14.6 Dispositions spéciales IB8, IP2, IP4, T3, TP33

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification 3089

14.2 Nom d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a. (Niobium)

14.3 Classe de danger4.114.4 Groupe d'emballageII

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales IB8, IP2, IP4, T3, TP33

ADR

14.1 ONU/n° d'identification 3089

14.2 Nom d'expédition Poudre métallique, inflammable, n.s.a. (Niobium)

14.3 Classe de danger 4.1 14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales IB8, IP2, IP4, T3, TP33

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification 3089

14.2 Nom d'expédition Metal powder, flammable, n.o.s. (Niobium)

14.3 Classe de danger 4.1 14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales IB8, IP2, IP4, T3, TP33

EU; Français EU; French

<u>IATA</u>

14.1 ONU/n° d'identification 3089

14.2 Nom d'expédition Metal powder, flammable, n.o.s. (Niobium)

14.3 Classe de danger 4.1
14.4 Groupe d'emballage II
Description -

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales IB8, IP2, IP4, T3, TP33 170

Code ERG

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Niobium	-	-
7440-03-1		

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Inventaires internationaux

DSL/NDSL Est conforme
EINECS/ELINCS Est conforme
ENCS Est conforme
IECSC Est conforme
KECL Est conforme
PICCS Non répertorié
AICS (Australie) Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

 Date d'émission
 03-août-2015

 Date de révision
 22-févr.-2019

Remarque sur la révision Section(s) mis(es) à jour: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 14, 15.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque:

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Informations supplémentaires disponibles auprès de :

Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImetals.com